

NOTICE ENVIRONNEMENTALE

PROJET

Nature du projet Ombrières photovoltaïques

Maître d'ouvrage URBASOLAR

Emprise au sol : environ 2800 m²

Réglementation applicable au projet **Permis de construire**
Examen au cas par cas¹ (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30

Objectifs de la notice - réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées
- anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine "Eviter-Réduire Compenser"

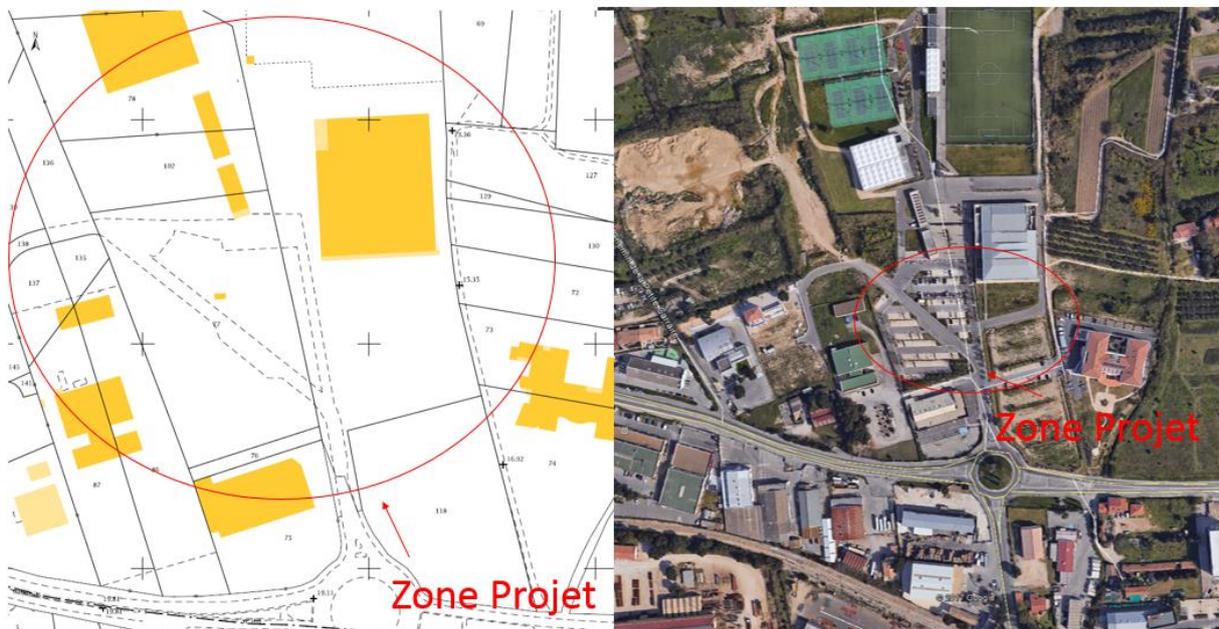
LOCALISATION

Département Bouches du Rhône (13)

Commune Châteauneuf les Martigues

Adresse La Plaine des Sports - RD 568 - Quartier de La Moute - Châteauneuf-les-Martigues

Situation



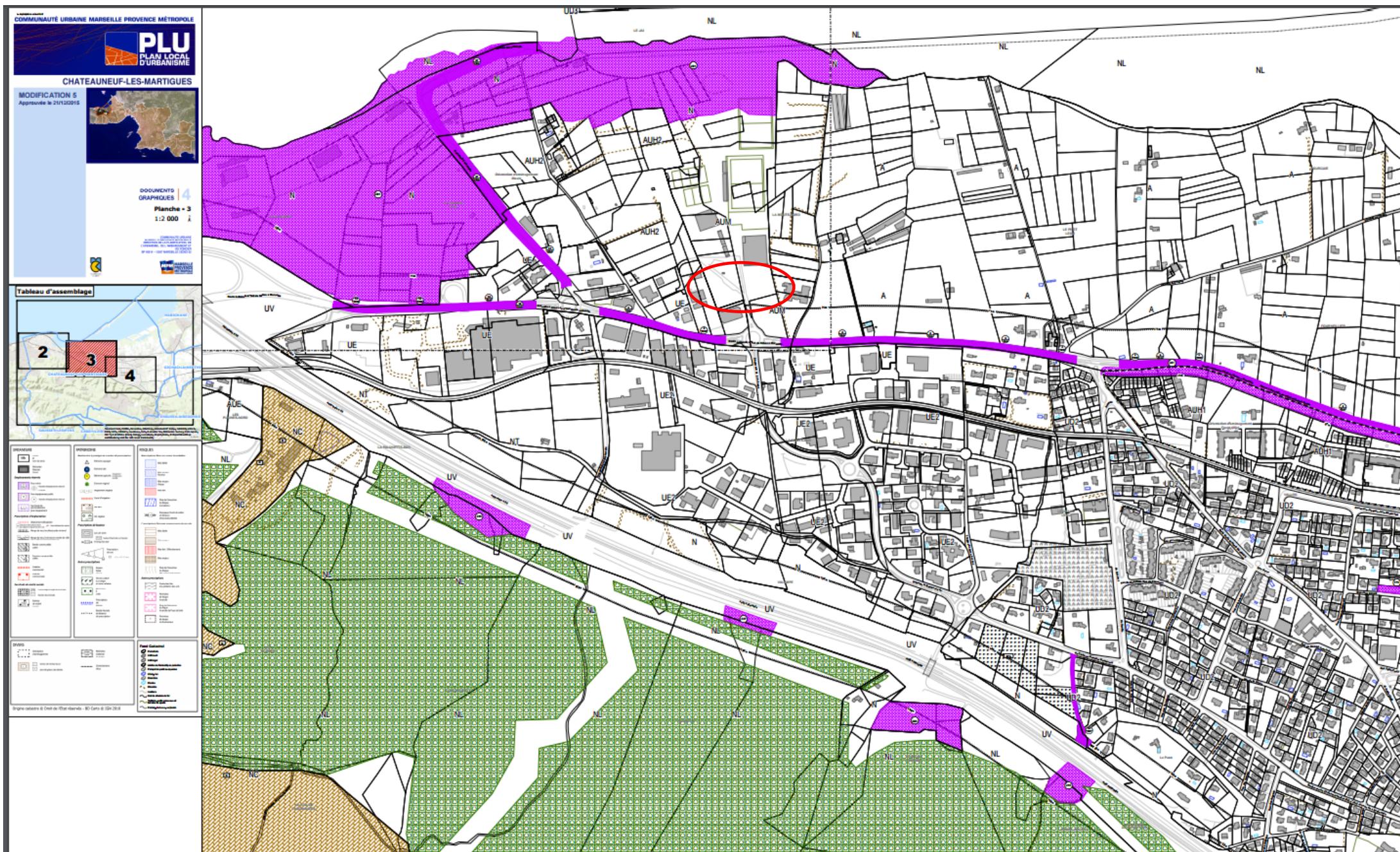
Carte 1 : Localisation générale du projet



Thématiques	Caractéristiques	Enjeux Associés	Préconisations
PERIMETRE REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES LIES AU PATRIMOINE NATUREL			
NATURA 2000	Site le plus proche à plus de 300 m (zones naturelles)	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière
Parc National	Projet situé hors du périmètre	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière
FAUNE / FLORE			
Faune	Site peu favorable à la faune : zone urbaine anthropisée, parking bitumé sur la partie Est et en sol stabilisé sur la partie Ouest	Eviter la mortalité d'espèces faunistiques protégées	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune



Thématiques	Caractéristiques	Enjeux Associés	Préconisations
PERIMETRE REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES LIES AU PATRIMOINE NATUREL (Deal Réunion)			
ZNIEFF	Site le plus proche à plus de 300 m (zones naturelles)	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière



THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
Démographie	Châteauneuf les Martigues : 14 259 habitants en 2014, en augmentation.	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières
Document d'urbanisme	PLU approuvé Le site se trouve en zone AUM	Projet d'ombrières photovoltaïque autorisée sur la zone	Prendre en compte les contraintes réglementaires
Servitudes	Pas de servitudes identifiées sur la zone projet	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<i>Pas de préconisation particulière</i>
	Le projet n'est pas situé à proximité d'un périmètre de surveillance de captage eaux potables	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<i>Pas de préconisations particulières</i>
Usages – Activités Economiques - Réseaux			
Commerce	Le projet est situé dans sur le parking existant de la Plaine des Sports. Les enjeux environnementaux et paysagers seront été pris en compte dans la conception du projet.	Participer à la politique de développement durable engagée par la commune	Pas de préconisations particulières
Réseaux	D568 à proximité du site. Le projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<i>Pas de préconisation particulière</i>

Risque sismique

Le zonage sismique français classe la commune de Châteauneuf-les-Martigues en zone 3 (sismicité modérée). En conséquence, des règles de construction sont à respecter, en tenant compte notamment des dispositions définies par les arrêtés du 22 octobre 2010 et du 19 juillet 2011 relatifs à la classification et aux règles de construction parasismique applicables.

Risque technologique

Le PLU identifie un seul secteur concerné par le risque technologique (autour de la compagnie de Raffinage et de Distribution Total France). Le site de l'étude n'est donc pas concerné par ce risque.

Risque incendie

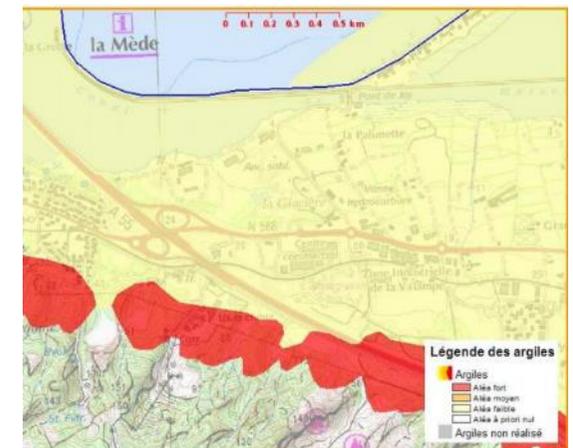
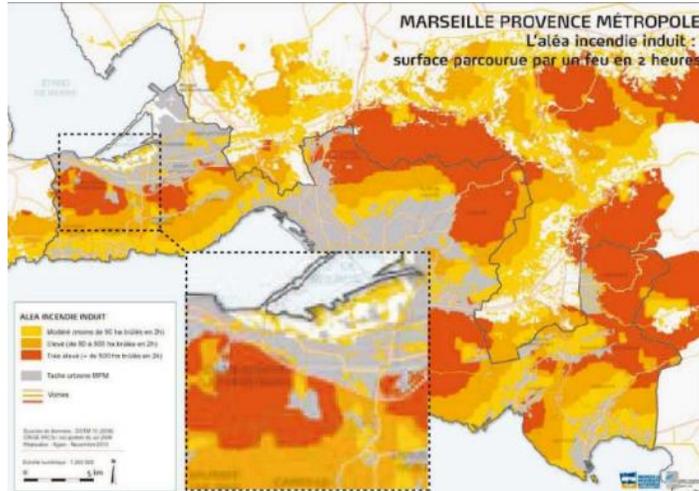
Le règlement du PLU prend en compte le risque incendie dans les zones naturelles (N). Le site n'est donc pas concerné par une réglementation spécifique au risque incendie de par son zonage dans le PLU.

Risque inondation

En raison du caractère limité du risque défini par le porter à connaissance des services de l'État (« risque moyen de ruissellement urbain »), le PLU n'a pas l'obligation de délimiter des zones inondables. Risque mouvements de terrain Selon la cartographie actuelle du BGRM, le secteur de la Moute Nord n'est pas concerné par le risque mouvements de terrain ; cependant, le document précise que des mouvements sont non localisés sur la commune.

Risque retrait-gonflement des argiles

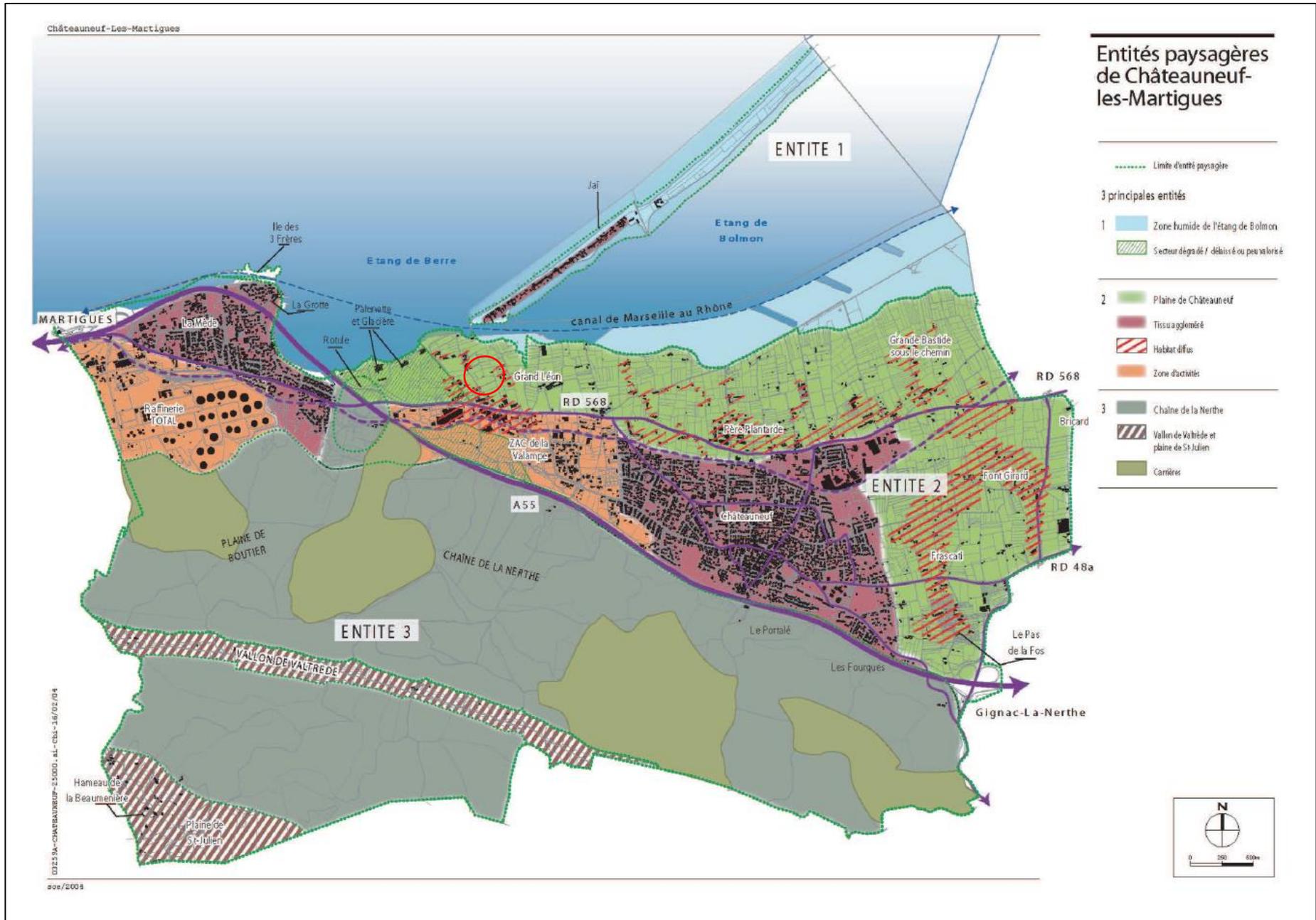
Le secteur d'étude est concerné par le risque « retrait-gonflement des argiles », classé sur l'ensemble du secteur en « aléa faible » en raison des sols limoneux. Par conséquent, des dispositions de constructions adaptées sont à prendre après étude géotechnique.



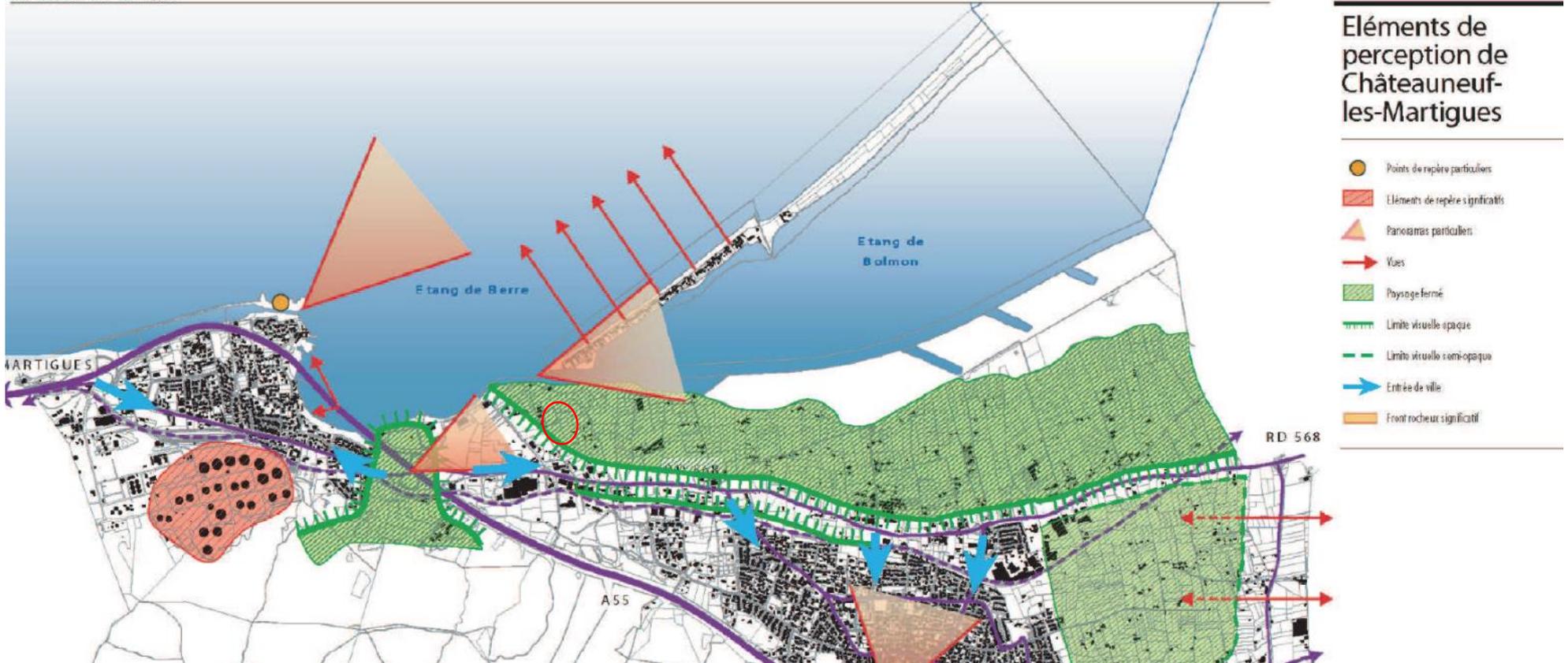
Synthèse : Risques Naturels et technologiques

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
Risques naturels	<u>Retrait-gonflement des argiles</u> Commune concernée par ce risque. Ce risque a été pris en compte dans la conception de l'ensemble des bâtiments et parcs de stationnement existants.	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>
	<u>Feu de forêts</u> Commune soumise au risque feu de forêt Site hors zone d'aléa	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>
	<u>Risque d'Inondation</u> La parcelle de projet est hors zone inondable.	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>
	<u>Séisme</u> Ce risque sera pris en compte dans la conception du projet	Solidité et stabilité de l'ouvrage en cas d'épisode sismique	Prise en compte du risque sismique dans la conception de l'installation et contrôle de l'ouvrage
Risques Technologiques	<u>Transport de matières dangereuses</u> Projet non concerné par le risque de transport de matières dangereuses	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>

⇒ Le projet, dans sa conception, n'est pas impacté par ses risques.



Châteauneuf-Les-Martigues



Éléments de perception de Châteauneuf-les-Martigues

-  Points de repère particuliers
-  Eléments de repère significatifs
-  Panoramas particuliers
-  Vues
-  Paysage fermé
-  Limite visuelle opaque
-  Limite visuelle semi-opaque
-  Entrée de ville
-  Front rocheux significatif

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
Paysage			
Paysage Perçu	Le projet est situé sur le parking artificialisé de la plaine des sports.	Veiller à la qualité environnementale	Veiller à l'intégration paysagère du projet
Paysage vécu	Co-visibilité possible depuis la 568 malgré les arbres à hautes tiges longeant la route	Limiter les co-visibilités	Veiller à l'intégration paysagère du projet
PATRIMOINE			
Périmètres (sites classés et inscrits)	Aucun site identifié dans un rayon de 3 km	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières
Architecture	Le site n'est pas situé dans le périmètre des 500 m d'un monument historique classé.	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières

ature		Commentaires	Sensibilité
MILIEU NATUREL	Eau	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. Le projet de construction du logistique a fait l'objet d'un DLE, le projet d'ombrières n'apportera aucune modification aux mesures compensatoires mis en œuvre (Bassin, noue,...)	0
	Zones protégées	Pas d'enjeu particulier, le site projet n'est concerné par aucune zone. le site est déjà artificialisé, le parking bitumé est existant (pas d'extension prévue pour le projet) et ne constitue pas un habitat favorable associé à la Crau	0
	Faune/flore	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune	0
	Paysage et visibilité	Le projet est situé en zone anthropisée sur le site de la plaine des sports	0
	Risques Naturels	Le projet ne présente pas de sensibilités vis-à-vis des risques naturels technologiques, hormis la sismicité de la zone qui sera prise en compte dans la conception du projet. Les structures seront dimensionnées selon les charges climatiques et sismiques.	0
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Le projet consiste en la mise en place d'ombrières sur un parking existant		
	Activités	L'enjeu est de développer les énergies renouvelables sur les espaces artificialisés.	0
	Archéologie et Monuments Historiques	Aucun vestige archéologique recensé dans l'emprise du projet. Le projet ne se situe pas dans le périmètre de 500 m d'un Monument historique	0
CONTRAINTES ET SERVITUDES	Document d'urbanisme	PLU Zone Urbanisée, le règlement permet la construction d'ombrières photovoltaïques	0
	Réseau divers	Pas de servitudes dans le périmètre du projet.	0